

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Adhérer au service Cesu + en ligne

[Accéder au Service en ligne](#)

Le service Cesu + permet de bénéficier du versement immédiat de votre crédit d'impôt. Pour adhérer au service Cesu +, vous devez disposer d'un compte Cesu et obtenir l'accord de votre employé à domicile.

Vous permet de confier au Cesu l'intégralité du processus de rémunération de votre salarié. Il vous suffit ensuite, chaque fin de mois, de déclarer la rémunération de votre employé à domicile à partir de votre espace personnel Cesu. Vous donne accès au service Cesu Avance Immédiate. Le crédit d'impôt, auquel vous avez droit au titre de l'emploi d'un salarié à domicile, est automatiquement déduit du montant à payer à chaque déclaration.

Attention

pour accéder à l'ensemble des services, il est nécessaire de vous connecter à votre compte Cesu à partir du bandeau supérieur dans la zone Se connecter , en saisissant votre identifiant et votre mot de passe. Vous pouvez aussi vous connecter via France connect.

Plus d'infos



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](tel:0467077312)

[mail](#)



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)